

Aujourd'hui vingtième jour du mois d'août mil sept cent quatre vingt  
trois au Bourg de Moyne la poytelle perdurent les noms Royaux & assignés  
fut pris un Leonard Cancalon labri demeurant au village de Sabaine  
paroisse d'aprosent Bourg de Moyne lequel dit son non que le velante d  
Nouveau le temps d'ideuois d' Michiel Cancalon son fils mesme demeurant  
au meme village de Sabaine. Le prisent le a septant seauois la somme  
de deux cent quarante livres pour cause de loyal poul faire son dit poul  
la bonne memois ayant leur mise suiuent les esdie li la despaine gains  
travaux qu'estre deson metus de maison laquelle dite somme de deux  
cent quarante livres led Leonard Cancalon se contente le a promis la  
se obligé que la dite somme soit paye apres son deux poul heritiers au  
payement de laquelle led Leonard Cancalon a obligé a petite hypothèque  
tous ses biens presents & futurs apres que lecture des presents livres  
a esté faite. Ledit ainsi voulu accepté promettant & obligé le dit Leonard  
led Leonard Cancalon le soussigné avec nous led Michel acceptant a  
de l'oué n'usc aucun signés de le par nous Inquis

COUPELLEWACHANON G

Mout S. royale

Coutinon S. royale